

Intégration fiscale et imputation des déficits - Instant learning

Appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'imputation des déficits dans le cadre du régime d'intégration fiscale

Code 702999	Durée 2 heures / 2 heures	Tarif Inter* 299 € HT
-----------------------	-------------------------------------	---------------------------------

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Responsables juridiques et fiscaux – Fiscalistes – Avocats – Experts-comptables – Comptables uniques

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Format condensé pour maximiser l'acquisition de compétences opérationnelles

Flexibilité grâce à un format à distance et court

Alternance d'éléments techniques et exercices pratiques

Peut être associé à d'autres classes virtuelles pour approfondir progressivement vos compétences

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les mécanismes d'imputation des déficits dans le cadre de l'intégration fiscale
- Gérer les déficits en cas de modification du périmètre d'intégration fiscale

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Comprendre les mécanismes d'imputation des déficits dans le cadre de l'intégration fiscale

Distinguer les règles d'imputation selon l'origine des déficits

- Déficit antérieurs à l'intégration fiscale : avantages et inconvénients du régime de l'intégration dans cette situation
- Déficit générés pendant l'intégration : source d'économie d'IS pour le groupe et autres avantages induits. Les rares inconvénients...
- Echanges sur des situations réelles, en équipe, avec débriefing collectif

Calculer le bénéfice d'imputation pour les déficits antérieurs à l'intégration

- Méthode de calcul du bénéfice d'imputation : règles d'imputation, plafonnement général, plafonnement spécifique à l'intégration fiscale
- La traduction des calculs sur le formulaire 2058 FC et les conséquences sur le remplissage des imprimés 2058A et 2058B
- Savoir compléter les imprimés 2058A bis et 2058B Bis : « faire comme si la société intégrée n'était pas intégrée fiscalement ! »
- Cas pratique basé sur une situation concrète recouvrant les différentes situations possibles

Gérer le déficit d'ensemble du groupe intégré

Identifier les conséquences des groupes présentant un résultat d'ensemble déficitaire

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Le report des déficits d'ensemble : règles applicables, plafonnement du report
- La sortie du périmètre d'intégration fiscale d'une filiale
- Sort du déficit d'ensemble en cas de cessation du régime d'intégration fiscale
- Brainstorming sur les incidences globales en cas de déficit d'ensemble
- Synthèse collective retraçant les éléments essentiels à prendre en compte pour le traitement des déficits

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 11 Sep. 2026
- 9 Déc. 2026

